

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Les journées du Vote étudiant	4
Méthodes de scrutin	5
Plan du lieu de scrutin	6
Lignes directrices suggérées	7
Exigences relatives au Vote étudiant	10
Bulletins de vote correctement marqués	12
Transmission des résultats	14
Relations avec les médias	15
Modèles d'identification des électeurs	16
Insignes du personnel électoral	17
Feuille de pointage	18

INTRODUCTION

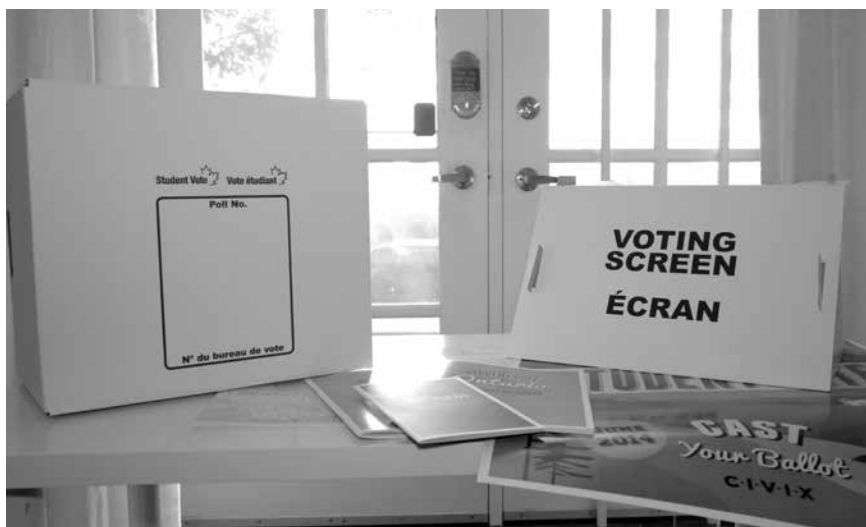
Ce manuel a été élaboré pour vous aider à préparer la journée du Vote étudiant. Dans ce document, vous trouverez des suggestions qui vous aideront à organiser une élection parallèle de même que des consignes pour la transmission de vos résultats.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Il existe diverses manières possibles de procéder, mais nous vous recommandons vivement d'obtenir la participation du plus grand nombre d'élèves le jour du Vote étudiant. En s'exerçant dès maintenant, les élèves se préparent à jouer un rôle actif au sein du système démocratique.

Assurez-vous d'avoir ce matériel à votre disposition le jour du scrutin :

- Urnes**
- Isoloirs**
- Bulletins de vote**
- Relevé du scrutin (formulaire de rapport)**



Les urnes et isoloirs sont inclus dans votre première trousse. Votre deuxième trousse sera envoyée en début d'octobre et inclura les bulletins de vote et le relevé du scrutin. Vous devrez fournir vos propres scellés ou votre propre ruban adhésif pour sceller les urnes et veiller à ce qu'elles ne soient pas altérées.

LES JOURNÉES DU VOTE ÉTUDIANT

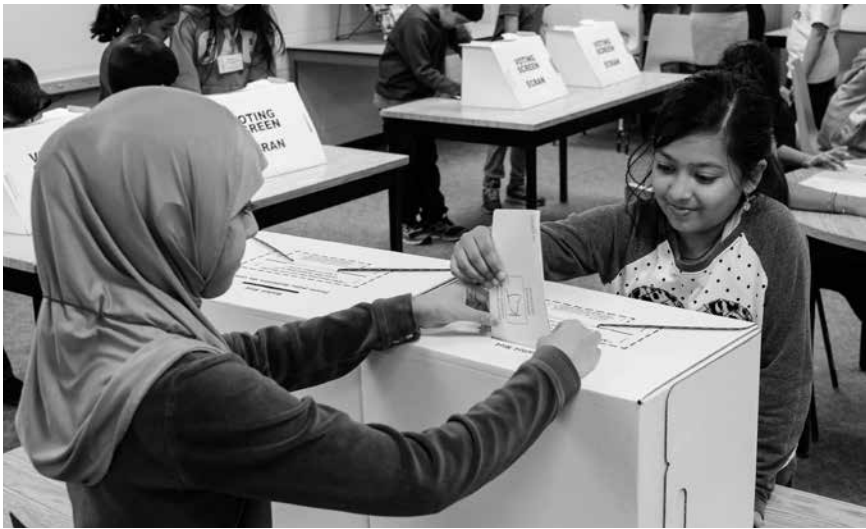
Les dates officielles du Vote étudiant pour les élections locales en Colombie-Britannique seront le jeudi 18 octobre et vendredi 19 octobre.

Tous les résultats doivent être communiqués à CIVIX avant le 19 octobre à 18h, heure avancée du pacifique. Veuillez consulter la *Remarque sur la confidentialité* concernant les résultats à la page 15.

Si l'une des dates désignées pour le Vote étudiant ne vous convient pas, nous vous invitons à organiser le vote à l'avance. Veuillez communiquer avec l'équipe de CIVIX pour discuter de la possibilité de tenir vos élections avant les journées officielles du Vote étudiant.

Il importe de respecter la date d'échéance pour que CIVIX puisse inclure les résultats de l'école aux résultats préliminaires qui seront partagés le soir de l'élection.

Les résultats reçus après la date d'échéance seront ajoutés au décompte final et partagés les jours suivants le jour des élections.



MÉTHODES DE SCRUTIN

Les méthodes de scrutin suivantes ont pour but de vous aider à organiser le vote. Vous pouvez choisir une ou plusieurs de ces suggestions ou élaborer une méthode qui fonctionne pour votre école.

Méthode A : VOTE PAR CLASSE (lieu de scrutin)

Les membres du personnel enseignant amènent leurs classes au(x) lieu(x) de scrutin à des heures précises fixées à l'avance. On suggère de procéder par classe ou par année d'études afin d'éviter que des élèves votent plus d'une fois. Une fois que les élèves arrivent au lieu de scrutin, les membres du personnel électoral leur indiquent où faire la file pour voter. Cette méthode offre aux élèves l'expérience authentique d'une visite dans un lieu de scrutin. Envisagez la possibilité d'ouvrir davantage de stations afin que tous les élèves aient le temps de voter durant le temps alloué; sinon, songez à étaler le scrutin sur plusieurs jours.

Méthode B : VOTE LIBRE (lieu de scrutin fixe)

Le lieu de scrutin est ouvert toute la journée et les élèves ne peuvent voter que durant leurs temps libres. Une fois que les élèves sont au lieu de scrutin, les membres du personnel électoral leur indiquent où faire la file pour voter. Bien qu'il s'agisse là d'un mode de scrutin authentique, il tend à générer un taux de participation plus faible et un afflux d'électeurs sur une courte période, notamment entre les heures de cours et à l'heure du dîner. Envisagez la possibilité d'ouvrir davantage de bureaux de vote pour mieux gérer les périodes d'affluence.

Méthode C : VOTE EN SALLE DE CLASSE (lieu de scrutin en classe)

Avant le début des cours, distribuez les bulletins de vote aux enseignants titulaires dans chaque classe. En début de matinée, chaque titulaire remet les bulletins de vote aux élèves de sa classe. Ceux-ci votent aussitôt et l'enseignant recueille les bulletins de vote peu après. Avant la fin du cours, les greffiers viendront chercher, dans chaque classe, les bulletins de vote qui auront été recueillis dans une urne ou dans une enveloppe. Les urnes et/ou les enveloppes sont gardées dans une salle fermée à clé, où les bulletins de vote seront comptés immédiatement ou plus tard dans la journée. Cette méthode a l'avantage d'être rapide et facile, car elle peut se faire en quelques minutes en début de journée. Par contre, elle ne procure pas aux élèves l'expérience d'une visite au lieu de scrutin. Pensez à proposer une autre méthode de scrutin aux élèves qui ne voient pas leur enseignant titulaire en début de journée.

Méthode D : BUREAU DE VOTE ITINÉRANT (lieu de scrutin en classe)

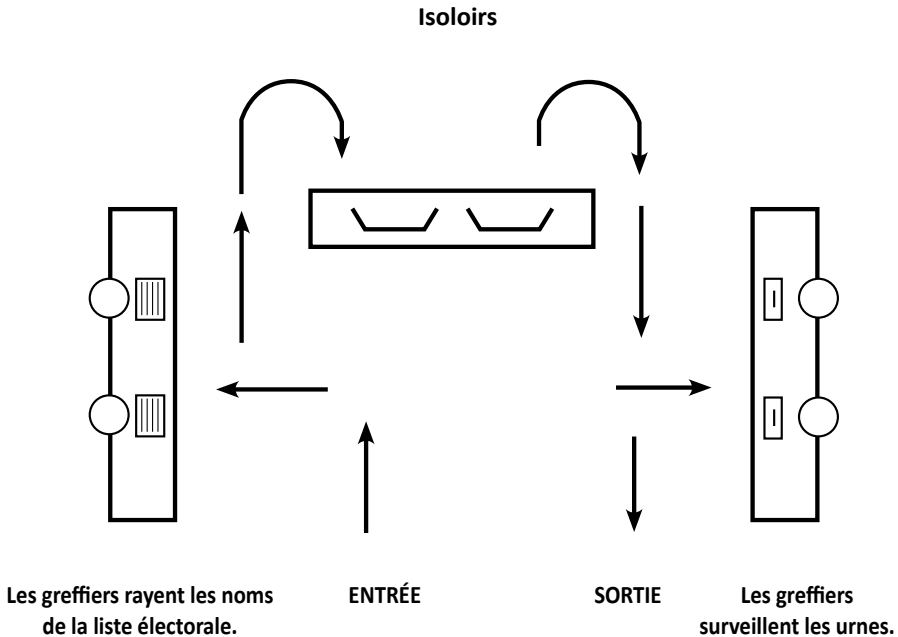
Durant le premier cours de la journée, les membres du personnel électoral se déplacent d'une classe à l'autre avec le matériel électoral. Cette méthode fonctionne généralement bien avec trois agents électoraux par groupe: Un agent du scrutin et deux greffiers. Une fois que chaque classe a voté, on conserve toutes les urnes dans une salle fermée à clé, où les bulletins de vote seront comptés immédiatement ou plus tard dans la journée. Cette méthode permet d'éviter les longues files d'attente, les retards et les perturbations causées par le déplacement de classes entières. Organisez-vous pour aménager suffisamment de bureaux de vote itinérants afin que tous les élèves puissent voter durant une période de la journée. Il est conseillé de prévoir environ 15 minutes par classe pour le vote.

PLAN DU LIEU DE SCRUTIN

Si votre école opte pour un lieu de scrutin fixe, nous vous recommandons un emplacement dans l'école qui est spacieux, accessible et visible, tels la bibliothèque, une salle de classe inoccupée, le gymnase ou la cafétéria. Faites en sorte que le lieu de scrutin soit bien connu et que les élèves en soient informés avant le jour du scrutin. Si les circonstances le permettent, choisissez la disposition suivante afin de faire voter rapidement un maximum d'élèves.

- Placez les pupitres ou les tables en forme de « U » autour du périmètre.
- D'un côté, faites asseoir les greffiers, qui distribueront les bulletins de vote aux électeurs qui arrivent.
- Les isoaloirs seront posés sur la prochaine série de pupitres/tables. Les électeurs iront remplir leur bulletin de vote derrière l'isoaloir.
- Dès qu'ils auront voté, les élèves rapporteront leur bulletin de vote à la troisième série de pupitres ou de tables, où les greffiers vérifieront les bulletins de vote et surveilleront les urnes.

Remarque : L'entrée devrait être du quatrième côté, qui est inoccupé, pour assurer un accès facile et permettre aux élèves d'attendre en file sans gêner la circulation entre les tables.



LIGNES DIRECTRICES SUGGÉRÉES

Rôles pour la Journée du Vote étudiant

Plusieurs écoles décideront de proposer aux élèves de jouer les rôles des membres du personnel électoral pour leur offrir une meilleure expérience du processus démocratique. Les rôles suivants sont suggérés :

- **Les agents du scrutin** sont chargés de mener le vote étudiant et de compter les votes. Ils sont également les seuls officiels autorisés à manipuler les bulletins de vote lors du dépouillement.
- **Les greffiers** sont les personnes qui travaillent au bureau de vote. Ils doivent rayer le nom des électeurs sur la liste électorale, distribuer et recueillir les bulletins de vote. Après le vote, les greffiers aident les agents du scrutin en faisant le compte des bulletins de vote dépouillés et en remplissant la feuille de pointage.
- **Les représentants officiels** sont des personnes nommées par un candidat pour observer le processus le jour du scrutin. Dans le cadre du programme Vote étudiant, le chef d'équipe peut nommer un représentant officiel pour chaque parti ou candidat. Les représentants peuvent aussi assister au dépouillement des bulletins de vote, mais ne doivent pas toucher aux bulletins de vote.
- **Le chef d'équipe du Vote étudiant** (un enseignant) est la personne officiellement chargée d'assurer la liaison entre l'école et CIVIX. Elle est responsable de superviser l'ensemble du processus.



Remarques concernant l'assignation des rôles

- Dans les écoles qui utilisent l'un des scénarios du scrutin en salle de classe, envisagez de répartir les rôles électoraux officiels entre différentes classes. Des élèves d'une classe donnée pourraient prendre le rôle d'agent du scrutin et des greffiers et être responsables de passer de classe en classe avec les bulletins de vote et les urnes, alors qu'un autre groupe pourrait prendre le rôle d'agent du scrutin et de représentant officiel et être chargés du dépouillement.
- Dans les écoles qui utilisent des bureaux de vote fixes, envisagez de confier les rôles des employés électoraux au même groupe d'élèves tout au long de la journée ou à divers groupes qui se succéderont. Cette dernière solution convie un plus grand nombre d'élèves à faire l'expérience concrète du processus électoral.
- Pour une expérience plus authentique, songez à distribuer des insignes pour les élèves qui travaillent à l'élection (voir les modèles en page 17).

Création et utilisation d'une liste électorale

On recommande d'avoir une liste électorale dans les écoles qui utilisent un lieu de scrutin fixe, ce qui donnera au scrutin le réalisme voulu, permettra de s'assurer que les élèves ne votent qu'une fois et garantira la fiabilité des résultats. Cette liste comportera le nom de tous les élèves inscrits et sera compilée par l'école, sous la direction du personnel autorisé et du chef d'équipe. Le personnel peut généralement obtenir cette liste en présentant une demande auprès du bureau de la réception de l'école.

On peut aussi utiliser une liste électorale dans les scénarios de scrutin en salle de classe, bien que ce ne soit pas indispensable. Pour créer une liste électorale par classe, il suffit d'avoir une copie supplémentaire de la feuille de présence de chaque classe.

Comme avec une véritable liste électorale, lorsque l'électeur a reçu son bulletin de vote, le greffier raye le nom de l'élève de la liste électorale pour indiquer qu'il a participé à l'élection.



Identification de l'électeur

Pour une expérience plus authentique, considérez de mettre en oeuvre un processus similaire à celui utilisé lors des élections officielles. Les élèves peuvent utiliser leur carte d'identité ou créer leur propre carte avant le vote. Pour protéger les renseignements personnels des élèves, il est suggéré de n'inclure que le nom et la classe des élèves et de ne pas mettre l'adresse du domicile et d'autres informations sensibles (se référer à la page 16 pour la référence).

Comme avec une vraie liste électorale, lorsqu'un élève entre dans le lieu de vote et reçoit un bulletin de vote, son nom est rayé pour indiquer qu'il a participé à l'élection.

Bulletins de vote

Les bulletins de vote du Vote étudiant vont inclure tous les candidats qui se présentent aux différentes positions dans vos élections locales (p. ex., maire, conseiller, conseiller scolaire, membre du conseil des parcs). Les bulletins de vote sont faits de manière générique pour chaque municipalité et vous aurez donc à montrer aux élèves pour quelles positions de conseillers du conseil scolaire ils peuvent voter.

On recommande vivement au chef d'équipe ou à l'agent du scrutin nommé d'apposer ses initiales au verso de chaque bulletin de vote avant le jour du Vote étudiant, ce qui attestera du caractère officiel des bulletins de vote de votre école. Il serait peut-être aussi bon d'identifier les courses pour lesquelles les élèves peuvent voter en surlignant le titre de chacun.

Considérations relatives au choix d'un lieu de scrutin

Lorsque vous choisissez un lieu pour le vote, assurez-vous qu'il est accessible à tous les élèves de l'école et plus particulièrement aux élèves qui utilisent de l'aide à la mobilité.

Veillez également à ce que ce lieu soit bien éclairé, libre de tout obstacle et suffisamment spacieux pour que les élèves puissent se déplacer facilement.



EXIGENCES RELATIVES AU VOTE ÉTUDIANT

Peu importe la méthode de scrutin utilisée, voici une liste des procédures à suivre le jour du Vote étudiant.

Avant de commencer

- Aucune publicité électorale n'est permise au lieu de scrutin ni sur les personnes qui y travaillent et ce, pour assurer un environnement entièrement impartial.
- Si les médias locaux veulent faire un reportage sur le Vote étudiant à votre école, conformez-vous à la politique du conseil scolaire sur la présence des médias à l'école. Si vous prévoyez une visite des médias, songez à en informer les élèves avant le jour du vote en leur distribuant un communiqué à ce sujet.
- Si un étranger se présente à l'école, curieux de voir comment le programme se déroule, occupez-vous de lui comme de tout étranger se présentant à l'école.

Scellage des urnes

- Dès que l'urne est assemblée, l'agent du scrutin en montre l'intérieur aux greffiers et aux représentants officiels pour que tout le personnel électoral puisse s'assurer que la boîte est vide;
- À l'aide de scellés ou de ruban adhésif, le superviseur de scrutin ferme les urnes;
- Le chef d'équipe appose ses initiales sur le ruban ou les scellés pour montrer qu'il a autorisé l'utilisation de l'urne.

Réception d'un bulletin de vote au lieu de scrutin

- Lorsqu'un électeur se présente au lieu de scrutin pour obtenir un bulletin de vote, le greffier prend alors un bulletin de vote, puis le plie en trois;
- Le greffier vérifie que le bulletin de vote porte bien les initiales de la ou du chef d'équipe (ou des agents de scrutin), puis le donne, plié, à l'électeur;
- L'électeur se rend derrière l'isoloir avec son bulletin de vote pour le marquer de façon confidentielle, puis le replie avant de quitter l'isoloir;
- L'électeur remet son bulletin de vote marqué à l'agent des urnes;
- Le greffier vérifie que les initiales du chef d'équipe sont visibles sur le bulletin de vote, sans le déplier;
- Le greffier remet le bulletin de vote ainsi vérifié à l'électeur qui le dépose aussitôt dans l'urne;
- Si l'électeur déchire son bulletin de vote ou fait une erreur en le marquant, il peut le remettre au secrétaire et en demander un nouveau. Le premier bulletin de vote sera déclaré annulé et l'agent des bulletins de vote inscrira « annulé » à l'endos du bulletin de vote; il le mettra ensuite de côté.

Dépouillement

- Les bureaux de vote sont déclarés fermés à l'heure fixée et annoncée au préalable, et nul ne peut voter après cette heure limite;
- Le chef d'équipe vérifie que chaque urne demeure scellée par la bande de ruban adhésif sur laquelle il avait apposé ses initiales et que ni l'urne ni le scellé n'ont été endommagés, avant l'ouverture du lieu de scrutin ;
- On coupe le ruban adhésif et les agents du scrutins et les greffiers ouvrent les urnes afin de compter les bulletins;
- Les représentants au scrutin peuvent être présents pour observer le processus.
- Les bulletins de vote seront triés, comptés et inscrits en tant que bulletins valides, rejetés ou annulés.

VALIDE – Le bulletin de vote sera compté si le ou les choix sont clairs et marqués pour le bon nombre de candidats (ou moins).

REJETÉ – Un bulletin de vote qui n'a pas été marqué correctement et qui est donc déclaré rejeté par l'agent du scrutin (voir page 12). Une section du bulletin de vote peut être jugée valide alors qu'une autre peut être jugée refusée.

- Dû à la composition des bulletins de vote municipaux et le nombre de courses électorales, nous suggérons que vous révisiez et dépouilliez les bulletins une course à la fois. Une fois que tous les bulletins de vote ont été dépouillés pour une course, vous pouvez entamer la suivante. Le dépouillement devrait prendre plus de temps que pour les élections provinciale et fédérale.
- Les bulletins contestés peuvent être laissés au chef d'équipe qui les catégorisera selon les critères de validité d'un bulletin de vote;
- Les bulletins de vote ne sont pas recomptés à moins que le chef d'équipe n'ordonne un nouveau décompte pour confirmer les totaux obtenus;
- Vous pouvez utiliser une feuille de pointage pour vous aider à calculer le nombre de votes (page 18).

Relevé du scrutin

- Le relevé du scrutin comptabilise tous les votes comptés dans votre école;
- Cela doit inclure tous votes valides et rejetés pour chaque course électorale;
- Le chef d'équipe vérifiera les résultats et approuvera le relevé en le signant;
- Le relevé signé constitue le résultat officiel des élections à votre école.

NOTE : Veuillez conserver le relevé du scrutin pendant un mois suivant l'élection parallèle du Vote étudiant, au cas où vos résultats devraient être vérifiés par CIVIX.

BULLETINS DE VOTE CORRECTEMENT MARQUÉS

Vote valide

Pour qu'un bulletin de vote soit compté comme un vote valide, il faut qu'on y lise clairement le choix de l'électeur. Pour indiquer son choix sur son bulletin de vote, l'électeur marque à sa manière, mais clairement, le cercle situé vis-à-vis du nom du candidat sélectionné.

Voici des exemples de bulletins de vote correctement marqués :

- le cercle est coché
- le cercle est marqué d'un X
- le cercle porte une autre marque
- le cercle est rempli

Veillez noter que les élèves peuvent voter pour plus d'un candidat s'il y a plus d'une position à combler. Par exemple, si cinq conseillers sont élus par l'ensemble de l'électorat, les élèves ne peuvent voter que pour un maximum de cinq candidats.

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input checked="" type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input checked="" type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input checked="" type="radio"/>

BRODY BLUE	<input checked="" type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

Vote rejeté

Un vote n'est pas compté dans le total des voix d'un candidat s'il n'indique pas clairement le candidat sélectionné.

Voici des exemples de cas de bulletins de vote rejetés :

- L'électeur a choisi plus de candidats que le nombre de postes à pourvoir (p. ex. l'électeur choisit deux candidats mais il n'y a qu'une position à combler). Le bulletin de vote est rejeté même si l'électeur a utilisé différentes façons pour marquer son bulletin de vote, par exemple, un crochet pour un candidat et un X pour un autre
- L'électeur laisse son bulletin blanc
- La façon dont le bulletin de vote a été marqué permet d'identifier l'électeur

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input checked="" type="checkbox"/>
VERONICA VIOLET	<input checked="" type="checkbox"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

BRODY BLUE	<input type="radio"/>
TONY TEAL	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET Bob	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW	<input type="radio"/>

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Étape 1 : Sélectionner sa méthode de transmission des résultats

A. Au téléphone

Contactez l'équipe de CIVIX au 1 866 488-8775 pour transmettre les résultats de votre école.

B. En ligne

Visitez www.voteetudiant.ca/vote/cb et suivez les consignes pour soumettre vos résultats.

Étape 2 : Entrer ou fournir son identifiant d'école et son code du scrutin

Votre identifiant d'école et votre code du scrutin se trouvent sur votre relevé de scrutin. Ces informations permettent, à vous ou à un membre de l'équipe de CIVIX d'accéder au profil de l'école et à l'information sur l'élection locale.

Étape 3 : Transmettre les résultats

On vous demandera de rapporter les résultats de votre élection parallèle en utilisant la fiche de relevé de scrutin et un bulletin de vote comme référence. Veuillez revoir les définitions des bulletins de vote fournies à la page 11.

REMARQUE SUR LA CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS :

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos élèves, de vous assurer que les résultats du Vote étudiant dans votre école restent confidentiels jusqu'à l'annonce publique des résultats officiels après la fin du vote officiel, le jour de l'élection.

Le respect de cette exigence est très important afin que la divulgation des résultats du Vote étudiant n'ait lieu qu'au moment fixé et ne nuise en aucune façon à l'élection officielle. En effet, une divulgation précoce des résultats pourrait influencer l'issue du vote.

Toute école qui divulguera prématurément ses résultats au public sera radiée des feuilles de résultats et suspendue indéfiniment de la participation à de futures élections.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Il n'est pas nécessaire d'informer les médias de votre Vote étudiant, mais c'est une option que vous pouvez envisager. Veuillez toutefois à consulter d'abord les règlements de votre conseil scolaire à ce sujet.

Les médias peuvent vouloir couvrir le jour du Vote étudiant dans les écoles et prendre des photos. Si vous souhaitez que la presse fasse un reportage sur vous et vos élèves, contactez l'équipe de CIVIX afin d'être inscrit sur la liste des écoles intéressées par une couverture médiatique. Vous pouvez communiquer avec CIVIX par courriel, à salut@civix.ca ou en composant le 1-866-488-8775.

Sinon, vous et vos élèves pouvez communiquer directement avec des membres de la presse locale et prendre les dispositions nécessaires :

- Tissez des liens dès le début de la campagne. Les journalistes ont tendance à aimer suivre les progrès d'une école ou d'une classe locale;
- Invitez les médias à différentes activités organisées dans le cadre du programme Vote étudiant, tout au long de la campagne;
- Demandez aux équipes de rédaction d'imprimer des articles rédigés par les élèves.

Rappelez-vous : peu importe la relation que vous avez avec les médias locaux, ne divulguez pas les résultats du scrutin tenu à l'école. Les résultats seront gérés par CIVIX jusqu'à la diffusion et publication publique le soir de l'élection. CIVIX distribuera les résultats aux médias intéressés pour être diffusés le soir de l'élection et publiés le jour suivant.



IDENTIFIANT DE L'ÉLECTEUR

NOM _____

CLASSE _____

DATE DE NAISSANCE _____



SIGNATURE _____

NOM _____

CLASSE _____

DATE DE NAISSANCE _____

SIGNATURE _____



CARTE D'IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR

AGENT DU SCRUTIN

NOM _____



VOTE ÉTUDIANT ÉLECTIONS LOCALES

GREFFIER

NOM _____



VOTE ÉTUDIANT ÉLECTIONS LOCALES

REPRÉSENTANT OFFICIEL

NOM _____



VOTE ÉTUDIANT ÉLECTIONS LOCALES

FEUILLE DE POINTAGE

5				5				5	
10				10				10	
15				15				15	
20				20				20	
25				25				25	
30				30				30	
35				35				35	
40				40				40	
45				45				45	
50				50				50	
55				55				55	
60				60				60	
65				65				65	
70				70				70	
75				75				75	
80				80				80	
85				85				85	
90				90				90	
95				95				95	
100				100				100	
105				105				105	
110				110				110	
115				115				115	
120				120				120	
125				125				125	
130				130				130	
135				135				135	
140				140				140	
145				145				145	
150				150				150	
155				155				155	
160				160				160	
165				165				165	
170				170				170	
175				175				175	
180				180				180	
185				185				185	
190				190				190	
195				195				195	
200				200				200	